

4 D
Société civile immobilière
au capital de 2.000,00 euros
Siège social : Château de Beaupré
13760 Saint-Cannat
807 806 658 RCS Salon-de-Provence

PROCES-VERBAL
DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2025

Le 25 JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ,
A 10H00.

Les associés de la SCI 4 D, Société civile immobilière au capital de 2.000,00 euros, ayant son siège social Château de Beaupré à Saint-Cannat (13760), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 807 806 658 (*ci-après désignée la Société*), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la Société, suite à la convocation des Co-gérants adressée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 09 Juillet 2025.

Monsieur Christian DOUBLE préside la séance en qualité de Co-gérant de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et/ les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs.

La Présidente de séance constate que sont présents :

- **Monsieur Christian DOUBLE**, demeurant les Plantades de Beaupré à Saint-Cannat (13760), détenant 1 part sociale en pleine propriété et 99 parts sociales en usufruit.
- **Madame Marie-Jeanne DOUBLE**, demeurant Château de Beaupré à Saint-Cannat (13760), détenant 1 part sociale en pleine propriété et 99 parts sociales en usufruit.
- **Monsieur Maxime DOUBLE**, demeurant les Plantades de Beaupré à Saint-Cannat (13760), détenant 99 parts sociales en nue-propriété.
- **Monsieur Phanette DOUBLE**, demeurant les Plantades de Beaupré à Saint-Cannat (13760), détenant 99 parts sociales en nue-propriété.

Le Président de séance constate qu'est représentée par un mandataire à l'assemblée :

- A compléter si nécessaire.

Madame Phanette Double absente non représentée

Total des parts sociales des associés présents ou représentés : 200 parts sur les 200 parts sociales composant le capital social.

En conséquence, le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par la Gérance à l'assemblée ;
- Un exemplaire des statuts de la SCI 4 D ;
- Les lettres de démission de Madame Marie-Jeanne DOUBLE et de Monsieur Christian DOUBLE.

Puis le Président de séance déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la SCI 4 D a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Christian DOUBLE et de Madame Marie-Jeanne DOUBLE de leurs fonctions de Co-gérants de la SCI 4D, à compter du 1^{er} Janvier 2026.
- Nomination de Monsieur Maxime DOUBLE en qualité de nouveau Gérant de la SCI 4 D, à compter du 1^{er} Janvier 2026, et ce pour une durée illimitée.
- Modifications corrélatives de l'article 16 « Gérance » des statuts de la SCI 4D
- Fin de l'autorisation donnée à la Société BY PAF d'établir son siège social au Château de Beaupré à Saint-Cannat (13760) et restitution du bureau dont la Société BY PAF disposait.
- Transfert de la comptabilité de la SCI 4 D au cabinet ADAAGRI à compter du 1^{er} Janvier 2026, sous réserve de la clôture de l'exercice 2025.
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président de séance donne lecture du rapport de la Gérance et de l'exposé des motifs des projets de résolutions.

Cette lecture terminée, le Président de séance ouvre la discussion.

Ceci étant exprimé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Démission de Monsieur Christian DOUBLE et de Madame Marie-Jeanne DOUBLE de leurs fonctions de Co-gérants

L'assemblée générale prend acte des démissions de Monsieur Christian DOUBLE et de Madame Marie-Jeanne DOUBLE de leurs fonctions de Co-gérants de la SCI 4 D avec effet à compter du 1^{er} Janvier 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Modifications corrélatives de l'article 1 « Gérance des statuts

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Maxime DOUBLE, demeurant Château de Beaupré à Saint-Cannat (13760) en qualité de nouveau Gérant de la SCI 4 D, à compter du 1^{er} Janvier 2026, et ce pour une durée illimitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

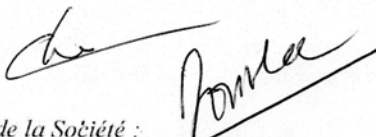
TROISIEME RESOLUTION

Modifications corrélatives de l'article 16 « Gérance » des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, de modifier comme suit l'article 16 des statuts de la SCI 4 D de la façon suivante :

« **ARTICLE 16 – Gérance**
(...) 16

Est désigné comme Gérant de la Société :



Monsieur Maxime DOUBLE demeurant Les Plandates de Beaupré à Saint-Cannat (13760). »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Fin de l'autorisation donnée à la Société BY PAF d'établir son siège social au Château de Beaupré et restitution du bureau dont la Société BY PAF disposait

L'assemblée générale décide de mettre un terme à l'autorisation donnée à la Société BY PAF d'établir son siège social au Château de Beaupré à Saint-Cannat (13760).

Puis, l'assemblée générale décide d'ordonner la restitution du bureau dont la Société BY PAF disposait.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Transfert de la comptabilité du GFA CHATEAU DE BEAUPRE au cabinet ADAAGRI

L'assemblée générale décide de transférer la comptabilité de la SCI 4 D au cabinet ADAAGRI, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2026, sous réserve de la clôture de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

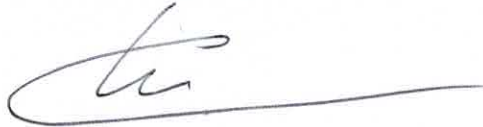
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 15h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les Co-gérants de la SCI 4 D.

La Président de Séance

Monsieur Christian DOUBLE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line.

Les Co-gérants

Monsieur Christian DOUBLE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line.

Madame Marie-Jeanne DOUBLE

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line.